

Où allons-nous ?

Pour le savoir il nous faut tenir nos comptes. La chose est désormais facile, même à la ferme.

1925

AVRIL

		SOLEIL		LUNE	
		Lev. Cou.		Lev. Cou.	
S	18 S. Parfait, martyr.	5.04	6.43	3.05	1.32
D	19 I PAQUES.—Quasimodo.	5.03	6.45	3.39	2.44
L	20 S. Théotime, évêque.	5.01	6.46	4.08	3.53
M	21 S. Anselme, évêque, conf. et doct.	4.59	6.47	4.37	5.01
M	22 SS. Soter et Caius, papes et mart.	4.57	6.48	5.05	6.08
J	23 S. Georges, martyr.	4.55	6.50	5.33	7.14
V	24 S. Fidèle, martyr.	4.54	6.51	6.01	8.18

"Le Bulletin" vous offre un livre de comptabilité tout fait.

Continuez dès aujourd'hui à le remplir.

Tribunes libres

A propos du dividende de la Coopérative Fédérée

Réponse à Coopérateur

Monsieur le Rédacteur:—

Dans le Bulletin de la Ferme de la semaine du deux avril, un correspondant qui signe "Coopérateur" fait observer que la Coopérative Fédérée a dû dépenser un montant élevé pour envoyer les 80 sous sur les actions de \$10.00 que possèdent dans cette société quelques 10,000 cultivateurs de cette province.

Il fait remarquer, d'autre part, que des dépenses additionnelles sont occasionnées par le fait que les succursales de banques chargent 15 sous pour l'échange de ces petits chèques de 80 sous.

Enfin, il suggère comme remède:

1. Que la Coopérative devrait garder ces dividendes pendant cinq ans, et les remettre alors qu'il vaudrait la peine de les distribuer, c'est-à-dire une valeur de \$4.00 par \$10. d'actions;

2. Que ces 80 sous pourraient être retenus pour l'abonnement au journal porte-parole officiel de la Coopérative Fédérée, "Le Bulletin de la Ferme".

Je suis heureux, monsieur le rédacteur, que votre correspondant "Coopérateur" ait touché cette question de paiement du dividende de la Coopérative, et illustré d'une façon si évidente une anomalie à laquelle il est urgent, croyons-nous, de remédier.

"Coopérateur" aurait pu ajouter que cette distribution de petits dividendes n'existe pas seulement depuis la fondation de la Coopérative Fédérée, mais que ce précédent a été créé au sein de la Coopérative Centrale, laquelle payait non seulement le dividende sur les actions de \$10.00, mais aussi sur les versements d'actions de \$1.00, \$2.00, etc., ce qui faisait des chèques (énormes!) de 8 sous, 16 sous, etc.

Relativement aux 15 sous d'échange chargé par les succursales de banques à la campagne, cette obligation n'existe plus, car depuis un an ou deux, je crois la Coopérative Fédérée a obtenu des banques que tous ses chèques soient changés sans frais par le porteur.

Quant aux deux suggestions, savoir: La Coopérative devrait garder pendant cinq ans le dividende annuel sur les parts de \$10.00, ou bien appliquer ce dividende au paiement de l'abonnement du membre au Bulletin de la Ferme je les appuie de toutes mes forces, du moment que la chose serait proposée à chaque actionnaire par lettre circulaire. Dans le cas où les 80 sous seraient laissés en dépôt à la Coopérative, l'actionnaire bénéficierait de l'intérêt composé sur cet argent. (Les bons comptes font les bons amis, n'est-ce pas?)

L'actionnaire demeurerait libre cependant de refuser ces deux options de la circulaire, s'il préfère continuer de retirer son dividende annuellement.

Je ne dis pas que tous les membres consentiraient à faire mettre leurs dividendes de côté pour remboursement après la cinquième année, ou les laisseraient pour payer leur abonnement au

journal, mais je crois qu'un bon nombre le ferait.

A tout événement, cela vaudrait mieux que de demander aux actionnaires qui possèdent des actions de \$10. de renoncer à leurs dividendes, alors que les autres actionnaires, qui possèdent des actions de \$100. et plus, continueraient à recevoir leurs intérêts sur les mêmes actions.

Votre tout dévoué,

"CULTIVATEUR".

SUR LE MEME SUJET

M. le Directeur,

Le chiffre élevé des frais qu'occasionne à la Coopérative Fédérée la distribution de son dividende annuel inspire à "Coopérateur", dans une tribune libre parue sur votre No. du 2 avril, des remarques opportunes. Il recherche dans un bon esprit évident, les moyens de diminuer ces faux frais, et il suggère deux façons de faire remise à bien meilleur compte. Ne pourrait-on arriver au même résultat d'une autre manière?

Le membre individuel a été par son dévouement et l'apport de ses capitaux l'un des éléments précieux du développement, et de la prospérité de la Coopérative Fédérée, cependant ce qui la rendrait encore plus forte ne serait-ce pas le concours et l'appui de groupements paroissiaux affiliés nombreux et actifs? Quelle relation y aurait-il entre le zèle coopératif de ses actionnaires, la nécessité d'une entente plus intime entre l'organisation centrale et locale et la distribution moins onéreuse du dividende?

Celle-ci: les coopératives locales qui guident les principes coopératifs se doivent de souscrire à la coopérative centrale la moitié de leur capital payé; cette souscription pourrait être d'abord le rachat des parts individuelles. C'est dire que le sociétaire deviendrait actionnaire de la coopérative locale, avec tous les privilèges que comporte ce titre, et celle-ci compterait à l'acquit de la part qu'elle doit souscrire à la Fédérée, les actions de ces membres qui lui seraient transférées.

Coopérateur, et nous tous actionnaires, qui ne voulons que le succès grandissant de la Société Coopérative Fédérée, devons reconnaître que ce succès ne repose en grande partie que sur l'aide efficace et la clientèle fidèle des sociétés locales. Nous accepterions donc volontiers de voir transférer nos intérêts à l'œuvre de coopération paroissiale, qui bénéficierait de notre dévouement et qui faciliterait des relations plus suivies avec l'œuvre centrale.

Les coopératives locales prendraient les moyens de payer à leurs membres l'intérêt sur les actions acquittées, et comme elles deviendraient la majeure partie des actions de la Centrale, celle-ci ferait remise de son dividende à peu de frais.

Une des raisons qui militerait en faveur de la suggestion faite à l'assemblée annuelle de Québec de réduire le dividende à 6% par an, serait de favoriser cette transaction, tout à l'avantage de la Coopérative Fédérée, de la Coopérative locale affiliée et sans préjudice pour le membre individuel "transféré".

Bien cordialement,

ALEXIS BEAUREGARD,

Ste-Hélène de Bagot.

Tribune libre.

Chimie agricole

Le bichlorure de mercure qui joue un rôle important en médecine et en chirurgie peut être avantageusement employé en agriculture pour combattre les diverses maladies de la patate dont on se plaint beaucoup et qui en affectent le marché.

Dans un baril vide, de la contenance d'une trentaine de gallons à peu près faire fondre deux onces de bichlorure dans un ou deux gallons d'eau chaude, pour commencer, et quand ça sera fondu y ajouter de l'eau froide pour en faire quinze gallons. On aura alors une solution dans laquelle on pourra y traiter quatre quantités de patates successivement. On y jettera les patates, en voyant à ce que l'eau les recouvre, qu'on laissera séjourner une heure et demie. Le deuxième et troisième bains seront chacun d'une heure et trois quarts et le quatrième, de deux heures.

Cette désinfection faite, les patates sont prêtes à être mises en terre.

Pour une quarantaine de cents on peut se procurer la quantité nécessaire de ce produit chimique pour le bain ci-haut décrit, dans toutes les pharmacies.

Comme l'arséniate de plomb, le vert de Paris et d'autres substances employées en agriculture, c'est un poison qui demande certaines précautions.

JEAN POL

Les trois quarts des échanges du Canada se font avec les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

ON PAIE POUR!

LE CITADIN.—Les produits de la ferme coûtent très cher de nos jours.

LE FERMIER.—Monsieur, quand un fermier doit connaître le nom botanique de la plante qui pousse, le nom entomologique de l'insecte qui dévore et détruit la plante, et le nom pharmaceutique du produit qui tuera l'insecte, il faut bien que quelqu'un paie pour cela.

Le tremblement de terre du Japon, le 1er septembre 1923, a coûté la vie à près de 100,000 personnes. Celui du Canada, le 28 février dernier, a coûté la vie à trois personnes, et encore, indirectement et plutôt pour cause de frayeur.

Depuis que les bolchévistes sont au pouvoir en Russie, on y a exécuté 1,776,118 personnes.

Depuis la révolution, 1 a été fabriqué en France 250,000 lois, décrets et ordonnances.

Vieux temps, Vieilles choses

Les mots "canistre", "can" et carton

Nous remettons à la semaine prochaine les brèves notes historiques concernant le Canada en avril, pour répondre aux questions que l'on nous a déjà posées au sujet des deux premiers mots, qui sans être français, sont passés comme beaucoup d'autres, dans notre langage populaire.

Barbara Brooks, de la Section de l'Economie Domestique de Kellog, London, Ont., fait sur le sujet d'intéressants commentaires dont nous tirons ceci.

"Canistre" vient d'un mot grec qui désignait une plante du genre roseau, et dont l'on faisait des paniers servant à contenir le thé, le café, les haricots, les lentilles, etc.

Ces paniers s'appelèrent dans la suite canister, du latin canistrum,

En 1810 un Anglais obtint un brevet pour la conservation de comestibles en canistres de fer-blanc, dans la langue anglaise tin canisters. Le peuple apporta bientôt à ces mots l'abréviation de can, et de tin, qui devinrent à peu près synonymes.

Carton désigne habituellement un récipient en papier. Ainsi les céréales que l'on sert au déjeuner, tels les flocons de maïs, ou CORN FLAKES, sont emballées dans du carton. Le carton lui-même est tapissé d'un solide papier imperméable, (papier ciré ou paraffiné), cela afin de protéger les flocons contre toute humidité et leur conserver leur fraîcheur originelle.

Barbara Brooks, de Kellog, ajoute: "On trouve aujourd'hui dans la "canette", la "canistre" et le "carton", tout ce qu'il faut pour un repas exquis, complet et tout prêt, depuis les appétissants flocons de maïs, le café stimulant, les fruits et le poisson conservés dans toute leur fraîcheur. Si l'on ajoute à cela la rôtie (toast) plus le beurre et la marmalade conservés dans des bocaux en verre, on aura, dit-il, un déjeuner, qui, si on sait l'assortir, ne saurait être plus complet ni plus appétissant; sur ce point nous serions même prêts à porter un défi".

Le XXVIIIe Congrès International Eucharistique a été tenu à Amsterdam du 22 au 27 juillet 1924.

Des douze anciens présidents de la République Française quatre sont encore en vie: Loubert, Fallières Poincaré et Millerand.

Les guerres du XIXième et du commencement du XXième siècle ont coûté environ 40 milliards de dollars.

Grains

FOLIES DE nouvelle: inv pour en pare l'économie d Si la pu à la pruden tionner l'hum

En est-i Il y a u une folie de boisson.

Il y a u au besoin de libre, au bes

On ven de la banqu

S'il n'y Et cela accidents, :

Dans l' la récolte ét du dit Etal

N'impo "J'ai u C'est a qu'il n'est j

Cette C'est un ré lorsqu'elles

Il est u "Il fau rempli de

Rien ne pre il faur dévi péril pour

mort nous que de renu de mortalit

nicieuse: 2 Il fall L'aut

l'agrément Mais, c'est fermé

devient do de la mor

Après on ne veut demoiselle

Des j les condui conditions

sautes.—C Combien d paternelle, vais désir

Assez Ayon dence et folies.

Pas un

Le cu series que des casse

Si jan du Cana cherchent

actions da dans les l'homme d

ments de Sur l

à nos lect tif qui p meninges

Nous lo A l' solution; roman—c

20. I de la Fer

30. I 40 P 50 P mobile au

Pour